REUNION DU MERCREDI 26 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf le 26 juin à 10 heures 10 les membres du Conseil départemental de la Somme se sont réunis en leur hôtel dans la salle ordinaire des délibérations Max Lejeune, sous la présidence de M. Laurent SOMON, président du Conseil départemental.

ETAIENT PRESENTS : M. FRANCK BEAUVARLET, MME CAROLE BIZET, M. PASCAL BOHIN, MME DELPHINE DAMIS-FRICOURT, MME ZOHRA DARRAS, M. BERNARD DAVERGNE, M. HUBERT DE JENLIS, MME ISABELLE DE WAZIERS, MME MARGAUX DELETRE, M. PASCAL DELNEF, MME BLANDINE DENIS, M. MARC DEWAELE, MME MARYLINE DUCROCQ, MME DOLORES ESTEBAN, MME FRANCE FONGUEUSE, M. ALEX GAFFEZ, M. STEPHANE HAUSSOULIER, M. CLAUDE HERTAULT, MME CHRISTELLE HIVER, MME SABRINA HOLLEVILLE-MILHAT, M. OLIVIER JARDE, M. FRANCIS LEC, MME MARION LEPRESLE, MME BRIGITTE LHOMME, M. RENE LOGNON, MME FRANÇOISE MAILLE-BARBARE, MME JOCELYNE MARTIN, MME SEVERINE MORDACQ, M. EMMANUEL NOIRET, M. JEAN-LOUIS PIOT, MME FRANÇOISE RAGUENEAU, M. JEAN-CLAUDE RENAUX, M. JEAN-JACQUES STOTER, MME NATHALIE TEMMERMANN, M. PHILIPPE VARLET, MME PATRICIA WYBO

EXCUSES : MME CATHERINE BENEDINI, MME VIRGINIE CARON-DECROIX, M. PHILIPPE CASIER, M. CLAUDE CHAIDRON, M. STEPHANE DECAYEUX, MME NATHALIE MARCHAND, M. DIDIER POTEL, MME CATHERINE QUIGNON, M. JOSE SUEUR

- oooOooo –

M. le Président remercie pour leur présence Mme le payeur départemental, les directeurs et chefs de services de l'administration, ainsi que ses collègues conseillers départementaux. Il invite par ailleurs, à découvrir l'exposition sur les métiers de l'innovation départementale actuellement installée dans le hall de l'hôtel des Feuillants et consacrée au témoignage des agents. Puis M. le Président donne lecture des pouvoirs qui lui ont été remis : Mme QUIGNON pour M. DELNEF, Mme BENEDINI pour M. STOTER, M. CHAIDRON pour Mme ESTEBAN, M. CASIER pour Mme DAMIS-FRICOURT, M. DECAYEUX pour Mme BIZET, M. HERTAULT pour Mme MARTIN, M. POTEL pour Mme RAGUENEAU, M. SUEUR pour Mme MAILLE-BARBARE.

M. le Président salue également la présence des stagiaires accueillis au sein des services de la collectivité et plus particulièrement Charles ARCILLON, stagiaire à la direction des affaires juridiques fils de feu Philippe ARCILLON, ancien conseiller général.

Puis M. le Président invite l'assemblée à observer une minute de silence en hommage aux trois sauveteurs de la SNSM disparus en mer au large des sables d'Olonne et adresse ses pensées aux 8000 bénévoles de la SNSM.

(L'assemblée observe une minute de silence)

Mme DAMIS-FRICOURT souhaite que le mot dysfonctionnement tel qu'il figure en page 14 du procès-verbal de la séance du 7 février dernier soit remplacé car son propos n'était pas d'affirmer que le syndicat Seine Maritime numérique ne fournit pas un travail de qualité.

M. le Président fait droit à cette demande.

Le procès-verbal de la séance du 7 février 2019 est adopté à l'unanimité.

M. le Président indique, d'une part, que M. José SUEUR succèdera sur les bancs de l'assemblée à M. Pierre BOULANGER, décédé le 27 mai dernier ; et d'autre part que Mme Maryline DUCROCQ a décidé de quitter le groupe de la majorité « Unis pour la Somme » et siègera de manière indépendante.

M. le Président revient sur l'effet des élections européennes qui accentuent la recomposition politique initiée lors de la campagne présidentielle de 2017. Il constate que le reflux des partis traditionnels est réel et constate la confusion qui règne désormais laissant pour seule alternative l'extrême droite et la République en Marche.

Selon M. le Président, les élections européennes ont démontré la nécessité d'une accélération de la prise en compte des exigences environnementales. Ainsi les politiques départementales et les investissements seront marqués par cette exigence environnementale. Il cite à cet effet le soutien à l'agriculture biologique aux énergies renouvelables, la biodiversité et la protection des ressources. Il indique que ces orientations seront précisées au prochain DOB mais sans toutefois évoquer au rapport démarche d'innovation départementale. Il réaffirme la nécessité d'une accélération écologique et se félicite que la Somme soit le premier département autosuffisant en énergie verte électrique. Il y voit l'opportunité d'attirer de nouvelles entreprises sur le territoire. Il se félicite également de l'installation de nouvelles entreprises comme INNOVA-FEED à Nesle ou YNSECT à Amiens mais affirme rester attentif et mobilisé aux cotés des autres collectivités, de la filière agricole et de l'Etat sur les dossiers de la sucrerie d'Eppeville, et plus largement sur les difficultés de la filière sucrière, le dossier Whirlpool et le devenir des salariés de WN.

Puis, abordant la question de l'avenir des institutions, il rappelle le souhait du président de la République d'un nouvel acte de décentralisation devant porter sur les politiques de la vie quotidienne, à savoir le logement, les transports et la transition écologique et fondé sur la responsabilité, la lisibilité et les financements. Toutefois , les choix annoncés par le gouvernement en matière de réforme fiscale, tel que le transfert de la part départementale de la taxe foncière au bloc communal, démontrent l'absence de véritable stratégie fiscale, auront de graves conséquences pour les départements qui perdront toute autonomie fiscale en lien avec les compétences de solidarité territoriale. Il souligne le travail entrepris par l'ADF à faire évoluer le cadre de la réforme fiscale et le futur PLF 2020 notamment sur la péréquation horizontale.

Enfin, M. le Président aborde la question de la proximité avec le volet de la déconcentration qui permettra la prise de décision au plus proche du territoire qui trouve déjà son expression dans le voeu sur l'urbanisme qui veut expérimenter une concertation locale et une déconcentration des décisions en matière de délivrance de documents d'urbanisme avec le souci de pragmatisme et du principe de réalité territoriale.

En réaction aux propos du Président de la République du 25 avril dernier remettant en cause la légitimité des Départements, M. le Président réaffirme sa fierté et la volonté des agents d'accomplir les missions de solidarité et estime que le Département est le plus légitime à être le futur chef de file du service public de l'insertion.

Au sujet de la dérogation à la limite de 80 km/h M. le Président indique qu'il attendra les termes définitifs et textes de loi attendus sur le retour aux 90km/h, les chiffres de l'accidentologie et du coût pour proposer à l'Assemblée de se déterminer sur le retour à cette limitation.

M. le Président évoque les points essentiels à l'ordre du jour de cette séance publique consacrée au compte administratif et se dit pleinement satisfait de la justesse des prévisions budgétaires, de l'atteinte des objectifs fixés en termes de taux d'épargne brut et d'autofinancement, et par conséquent de la bonne santé financière de la collectivité qui confirme la pertinence des choix de "Refondation". Il invite toutefois à la prudence pour l'avenir en raison des réformes à venir de la fiscalité locale qui entraîneront une perte de dynamisme des recettes fiscales.

M. le Président se félicite néanmoins du résultat qui permet, grâce à un classement financier excellent de la collectivité, d'investir et d'anticiper des réformes fiscales défavorables et d'anticiper sur les réformes des AIS ou les incertitudes quant aux recettes ou quant à la réalisation de grands projets structurants tels le Canal Seine Nord Europe ou le barreau Creil-Roissy.

Puis, M. le Président présente les principaux rapports qui seront présentés lors de cette séance publique à savoir notamment la Stratégie de lutte contre la pauvreté pour la protection de la jeunesse et l'insertion des jeunes, fondée sur la contractualisation avec l'Etat, le rapprochement OPAC- OPSOM, le rapport d'information sur la mise en oeuvre du juste droit au RSA, la démarche d'innovation dans la collectivité ou le programme "Somme vallée idéale" relançant le Grand Projet Vallée de Somme initié par son prédécesseur M. Christian MANABLE dont il salue la vision.

Enfin M. le président indique qu'un avis sera à rendre sur le SRADDET, que l'assemblée devra prendre connaissance de deux rapports de la CRC relatifs à la gestion de l'association de préfiguration de l'abbaye de St Riquier.

En conclusion, M. le Président remercie l'ensemble des services, le directeur général M. Pouget et les DGA pour la clarté et la précision des rapports.

M. LEC qualifie le compte administratif 2018 de frère siamois du compte administratif 2017, marqué par la baisse continue et inacceptable selon lui des services à la population. Il décerne dans ce contexte le prix d'excellence à M. le Président pour le garrot supérieur à celui des autres Départements et allant au-delà des baisses de dépenses de fonctionnement réclamées par l'Etat dans le cadre du pacte de confiance.

Pour M. LEC, les dépenses auraient pu être supérieures de 10 millions d'€ et injectées aux dépenses sociales au lieu d'être consacrées au remboursement de la dette.

Il juge les dépenses d'investissement insuffisantes au regard des besoins. Puis, M. LEC après avoir constaté l'augmentation sensible des dotations de l'Etat et des droits de mutation, conclut que le bilan des quatre ans de gestion par M. le président se passe de commentaire et il affirme désapprouver ce compte administratif.

M. LEC voit dans le changement de politique annoncé par M. le Président la confirmation de son constat. Il affirme ainsi le retour offensif de son groupe par le dépôt de voeux et motions au cours de cette session.

Revenant sur le plan Stratégie Pauvreté et le projet "Somme Vallée idéale" il se montre critique et les juges insuffisants en moyens et manquant d'ambition. Il juge toutefois positive la présence d'éducateurs spécialisés dans les collèges pour la lutte contre le décrochage scolaire. Il indique qu'un amendement au rapport Plan Stratégie Pauvreté sera déposé.

Puis, M. LEC se dit défavorable à la fusion OPAC- OPSOM en raison de la spécificité rurale du parc de logements de l'OPSOM.

Sur le rapport "Ressources Humaines" il s'étonne de la réorganisation des services aboutissant à la création de deux postes de DGA alors que les organisations syndicales s'y étaient opposées lors du dernier comité technique.

Enfin, M. LEC demande la gratuité des repas dans les collèges pour les agents dans le cadre du PEC (parcours emploi compétence).

En conclusion, M. LEC motive le dépôt de la motion et du voeu par son groupe.

Mme LEPRESLE s'interroge sur la signification à donner au changement de cap apparent et le double discours qu'elle pense guidé par une démarche à visée électoraliste. Elle dénonce l'austérité budgétaire alors que les recettes sont en hausse et que depuis trois ans la majorité a baissé toutes les subventions et les aides dans le domaine social et culturel. Elle se dit en attente du calendrier d'exécution et de mise en oeuvre des politiques de développement durable, qu'elle soutient, notamment concernant les aires de covoiturage promises ou le lancement de projets participatifs.

Selon Mme LEPRESLE, le compte administratif démontre qu'il n'était pas nécessaire de faire autant d'économies dont le but caché, selon elle, est de servir la réalisation du Canal Seine Nord Europe.

Elle constate que la gestion saine peut être affichée mais estime que le monde culturel et associatif doit être plus soutenu car il est en grande difficulté, que les politiques environnementales doivent être renforcées notamment pour la qualité de l'air, la préservation de la ressource en eau ou les actions de maîtrise de l'énergie. En conclusion, elle affirme que les réserves ont été réalisées au détriment du service rendu à la population et de l'amélioration des conditions de vie des Samariens.

M. RENAUX dénonce le principe de gestion de M. le président de "vivre pauvre pour mourir riche" . Il dénonce également l'intrusion intolérable de l'Etat au travers du Pacte de Confiance dans la libre administration des collectivités territoriales pour les contraindre à la réduction des dépenses publiques. Il estime que le compte administratif répond parfaitement à l'assèchement des politiques départementales préconisées par l'Etat et voulues par M. le Président au détriment des solidarités , des urgences sociales et des besoins des Samariens.

Il dénonce le "cagnotage compulsif", dont est victime selon lui M. le Président, alors que les finances départementales sont hors de danger, qui accentue la purge voulue par le Gouvernement. En conclusion, il indique que son groupe votera contre ce compte administratif et luttera contre la dégradation continue des services rendus à la population.

S'adressant à M. le Président, Mme WYBO affirme que le Rassemblement National n'est pas un parti d'extrême droite et se sent insultée par les propos de M. le Président.

Revenant sur le résultat récent des élections européennes, elle constate l'échec du Président de la République et affirme que le Rassemblement National est le premier parti de France.

Puis, Mme WYBO se dit préoccupée par le sort des 86 salariés de Whirlpool et demande communication publique des résultats de l'audit commandé par Mme la Préfète à ce sujet.

Elle dit toute sa confiance dans les élus régionaux de son parti pour suivre la convention de ruralité régionale.

Ensuite, Mme WYBO fait état du sentiment des maires de petites communes face à la répartition de l'enveloppe de la politique territoriale générant un sentiment d'injustice.
Revenant à l'analyse du compte administratif qui démontre une saine gestion de droite , elle insiste sur trois points à savoir le soutien à l'immigration clandestine des faux mineurs et vrais migrants par la prise en charge des mineurs non accompagnés, la baisse de l'aide aux personnes âgées et enfin la possibilité de réduire encore les dépenses de fonctionnement, notamment sur les frais de réception et de cérémonie.

Elle indique avoir déposé une question orale dans laquelle elle dénonce les dépenses somptuaires.

En conclusion, elle se félicite du soutien qu'elle et M. GAFFEZ apportent au voeu sur l'urbanisme rural qui sera examiné au cours de la session.

Au nom du groupe "Unis pour la Somme", M. BEAUVARLET se félicite de la saine gestion de la collectivité par la majorité dont les résultats sont désormais visibles .Il rappelle que ces résultats ont été obtenus sans augmentation de la pression fiscale et en poursuivant le désendettement. Il juge que les propos de l'an passé de M. LEC sur la culture inappropriée du désendettement de la majorité démontrent la différence de gestion entre l'ancienne majorité et l'actuelle. Il estime que "faire mieux avec moins" est possible et il en veut pour preuve le compte administratif. Il adresse également ses remerciements aux agents qui ont contribué par leur engagement et leur dévouement au redressement de la collectivité.

Il indique que les trois voeux déposés par la majorité sont guidés par la défense de l'intérêt des Samariens et du territoire.

En conclusion, il renouvelle au nom du groupe "Unis pour la Somme " son soutien à M. le Président pour poursuivre l'engagement en faveur des habitants et des territoires.

Mme de WAZIERS remercie ses collègues pour l'adoption du voeu relatif au difficultés rencontrées par le GIEC 80 par rapport à Uniformation lors du BP 2019 et leur indique que la CNSA à débloqué au niveau national une enveloppe de 2 millions d'€ pour venir en aide à cet organisme.

Puis, elle réaffirme, face aux reproches de l'opposition concernant la prise en charge et l'accompagnement des jeunes majeurs que de nombreux dispositifs sont à l'oeuvre notamment " jeunes vers l'emploi" et 80% des sortant de l'ASE signent un contrat "jeunes majeurs".

M. JARDE se dit défavorable à des vitesses différenciées dans le cadre du possible retour à une limitation de vitesse à 90 km/h et invite M. le Président à contacter les président des Départements voisins pour une harmonisation. Evoquant ensuite la question de l'éolien, il souhaite un moratoire face à la multiplication des éoliennes sur le territoire.

En réponse à Mme WYBO, M. HAUSSOULIER lui rappelle que les petites communes bénéficient d'un dispositif spécifique et qu'il convient en l'espèce d'éviter toute posture électoraliste.

Puis, M. HAUSSOULIER fait état de l'impact de la grève des sapeurs-pompiers au niveau national sur les casernements de la Somme, qu'il juge pour l'instant limité même si les problématiques rencontrées au niveau national sont constatées également dans la Somme. Il précise que des plaintes pénales sont systématiquement déposées en cas d'insultes et de menaces envers les sapeurs-pompiers.

Mme MAILLE-BARBARE intervient en réaction aux propos de Mme LEPRESLE et lui rappelle toutes les actions entreprises en faveur de l'investissement et la réhabilitation des collèges.

Mme HOLLEVILLE-MILHAT apporte les compléments d'information sur le partenariat et le soutien du Département au monde associatif dans le domaine sportif et culturel dans le cadre d'une compétence partagée. Elle remercie les services pour leur implication et l'accompagnement fourni aux associations partenaires. Elle indique en outre que le festival de St Riquier qui s'ouvrira la semaine prochaine a été repris en gestion directe par la collectivité.

En réponse à Mme WYBO, Mme HIVER démontre que les dépenses « somptuaires » dénoncées sont en baisse constante et que l'augmentation des dépenses de cérémonies en 2018 est liée aux célébrations du centenaire de la Grande guerre. Elle réalise la même démonstration concernant les dépenses de communication. En conclusion, Mme HIVER invite Mme WYBO à ne pas se contenter d'étudier les chiffres sur une seule année mais à embrasser une étude plus large et plus précise.

M. le Président invite Mme LEPRESLE à étudier avec attention les compétences restant au Département dans la mesure où toutes les baisses de dépenses constatées concernent des "queues" de dispositif destinées à couvrir des engagements anciens. En réponse à Mme WYBO, sur la baisse de l'APA, il évoque ainsi l'orientation des bénéficiaires de l'APA en GIR 4 vers les caisses de retraite ou le paiement des heures effectives d'APA grâce au CESU. S'adressant à M. RENAUX, M. le Président se défend de tout « cagnotage compulsif » mais affirme la nécessité de thésauriser avant de dépenser. Il indique également à Mme LEPRESLE que le changement de cap opéré est sincère.

Enfin, M. le Président invite M. LEC à quitter sa posture politicienne et passéiste car M. le Président se dit pragmatique et se donne les moyens de relancer les politiques en faisant preuve d'adaptabilité. Il rappelle en l'occurrence que ce sont les gouvernement successifs de Gauche qui ont opéré les plus grosses "saignées" en direction des collectivités. En conclusion, M. le Président indique que son action n'est pas guidée par la préparation d'une quelconque échéance électorale.

En sa qualité de secrétaire de séance, Mme DELETRE donne lecture des quatre voeux, de la motion et d'un amendement déposé par M. le Président.

M. le président lève la séance après avoir indiqué que le déjeuner se déroulerait au 35 rue Lamarck..
(La séance est levée à 12h10) .

.....

LE PRESIDENT,

M. Laurent SOMON.

LA SECRETAIRE,

Mme Margaux DELETRE